



LETTRES PATENTES DU ROI,

Sur la Liquidation des Papiers du Canada.

Données à Versailles le 12 Mars 1769.

Registrées en la Chambre des Comptes.

L OUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris; SALUT. Nous nous sommes fait représenter, en notre Conseil, l'arrêt rendu en icelui le 29 juin 1764, par lequel nous avons commis le sieur de la Rochette pour la liquidation des papiers du Canada: celui rendu le 2 juillet suivant, pour l'autoriser à donner en paiement aux porteurs des Lettres de change & Billets de monnoie du Canada, des reconnoissances signées de lui, garnies de six coupons d'intérêts, à Quatre pour cent par an, à commencer du 1.^{er} janvier 1765, visées des Commissaires députés par nous, pour procéder à ladite liquidation; & avons ordonné qu'il seroit remis audit sieur de la Rochette, dans le courant de la liquidation, & à mesure du besoin, les sommes nécessaires pour les appoints qui ne pourroient être payés en reconnoissances, sans que pour raison du paiement desdites sommes, & des autres parties de la gestion dont ledit sieur de la Rochette a été chargé, il fût tenu de rendre aucun compte à notre Chambre des Comptes ni ailleurs, dont nous l'aurions dispensé, attendu qu'il devoit remettre aux Trésoriers généraux des Colonies & à ceux de la Marine, les Lettres de change & Billets de monnoie, & autres pièces nécessaires à leur comptabilité, qu'il auroit retirés des porteurs, en échange des reconnoissances qu'il leur délivreroit pour le montant de